



Jours fériés en interrim

Par **nico_Ins**, le **15/06/2024** à **00:06**

Bonjour,

Je lis un peu partout qu'un jour férié se situant entre deux contrats d'intérim sur le même poste et la même agence doit être payé, et qu'il faut donc avoir travaillé la veille et le lendemain pour être rémunéré sur ce jour férié.

Cependant pour mon cas je suis renouvelé toutes les semaines, ce qui fait que pour le lundi 25 décembre, le lundi de Pâques ou le lundi de la Pentecôte, j'étais en contrat du lundi au vendredi la semaine précédent ces lundis fériés, et j'ai ensuite enchaîné un contrat du mardi au samedi, mais je n'ai pas été rémunéré pour ces lundis fériés.

Je me demandais si le week-end comptait dans ce décompte du "il faut avoir travaillé le jour d'avant et le jour d'après" ou s'il ne comptait pas étant donné que c'est un week-end, auquel cas il faut que l'agence d'intérim me rémunère ces jours fériés.

Chose surprenante, seul le lundi 1er janvier m'a été payé alors qu'il rentrait complètement dans ce cas là du lundi férié précédé d'un contrat du lundi au vendredi et suivi d'un contrat du mardi au samedi.

Chose encore plus surprenante, mon 1er mai n'a pas été rémunéré alors que lui tombait un mercredi donc pendant un contrat ! J'ai un contrat qui va du 29 avril au 4 mai.

J'ai réellement l'impression de me faire enfler par cette agence d'intérim qui est une des plus connues en France. J'espère que vous pourrez m'éclairer, merci.